

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe
MACHENAUD-JACQUIER

NUMERO SPECIAL

Matahiti 150 N° 6 - Numera Taae	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 17 no Eperera 2001
------------------------------------	---	------------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — Tél : 42.50.67 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61 - B.P. 117 - 98713 PAPEETE

SOMMAIRE

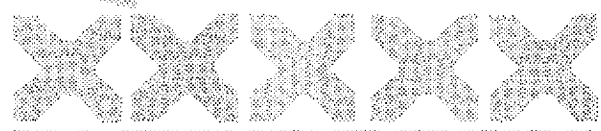
PARTIE OFFICIELLE

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Pages

Décision n° 2001-150 du 6 avril 2001 portant répartition du temps d'antenne de la campagne officielle radiotélévisée en vue des élections pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française. (J.O.R.F. n° 85 du 10 avril 2001, page 5528)	366
Décision n° 2001-151 du 6 avril 2001 fixant les dates et ordre de passage des émissions de la campagne officielle radio-télévisée en vue des élections pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française (6 mai 2001). (J.O.R.F. n° 85 du 10 avril 2001, page 5528)	367



PARTIE OFFICIELLE

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

DECISION n° 2001-150 du 6 avril 2001 portant répartition du temps d'antenne de la campagne officielle radiotélévisée en vue des élections pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 16 ;

Vu la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 modifiée relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi organique n° 2001-40 du 15 janvier 2001 destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2001-160 du 20 février 2001 fixant la date des élections pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la décision n° 2001-137 du 27 mars 2001 relative aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions de la campagne officielle radiotélévisée en vue des élections pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française (6 mai 2001) ;

Vu l'arrêté n° 187 DRCL du 2 avril 2001 portant liste des candidatures à l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 6 mai 2001 ;

Vu les demandes des listes présentées dans des circonscriptions différentes visant à l'utilisation en commun du temps d'antenne ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er.— Le temps d'antenne attribué à chaque liste pour la campagne officielle radiotélévisée en vue de l'élection à l'assemblée de la Polynésie française est déterminé et réparti en nombre et durée d'émissions comme suit pour la télévision, d'une part, et pour la radio, d'autre part :

Circonscriptions des îles du Vent :

- liste A'PA API : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste IA ORA TE HERE A'PA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste FETIA API : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste PARTI TRAVAILLISTE POLYNESIEN : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste RASSEMBLEMENT DE LA POLYNESIE AVEC LA FRANCE : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAHOERAA HUIRAATIRA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAPURA MANAHUNE : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAVINI HUIRAATIRA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Circonscription des îles Sous-le-Vent :

- liste A T'PA RAROMATAI : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste FETIA API : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste HEIURA-LES VERTS : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAHOERAA HUIRAATIRA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAPURA RAROMATAI NO ANANAHI : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Circonscription des îles Australes :

- liste TABULA AMUI NO TUHAA PAE : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAHOERAA HUIRAATIRA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Circonscription des Tuamotu-Gambier :

- liste AMUITAHI-HAGA TAMARIKI PAUMOTU E MAGAREVA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste COMITE D'UNION FRONT NATIONAL DE JUSTICE : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste FETIA API : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste RASSEMBLEMENT DE LA POLYNESIE AVEC LA FRANCE : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAHOERAA HUIRAATIRA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAVINI HUIRAATIRA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TE REO NO MAGAREVA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Circonscription des îles Marquises :

- liste TAHOERAA HUIRAATIRA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TAVINI HUIRAATIRA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste TE HENUA ENANA KOTOA : 1 émission de 5 minutes 37 secondes ;
- liste UNION MARQUISIENNE : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Circonscriptions des îles du Vent, des îles Sous-le-Vent, des îles Australes, des Tuamotu-Gambier :

- listes TE TAATA TAHITI TIAMA : 4 émissions de 5 minutes 37 secondes.

Art. 2.— La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 2001.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :

Le président,
D. BAUDIS.

DECISION n° 2001-151 du 6 avril 2001 fixant les dates et ordre de passage des émissions de la campagne officielle radiotélévisée en vue des élections pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française (6 mai 2001).

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 16 ;

Vu la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 modifiée relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi organique n° 2001-40 du 15 janvier 2001 destinée à améliorer l'équité des élections à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2001-160 du 20 février 2001 fixant la date des élections pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la décision n° 2001-137 du 27 mars 2001 relative aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions de la campagne officielle radiotélévisée en vue des élections pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française (6 mai 2001) ;

Vu l'arrêté n° 187 DRCL en date du 2 avril 2001 portant liste des candidatures à l'élection des membres de l'assemblée de la Polynésie française du 6 mai 2001 ;

Vu la décision n° 2001-150 du vendredi 6 avril 2001 portant répartition du temps d'antenne de la campagne officielle radiotélévisée en vue des élections pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le résultat du tirage au sort auquel il a été procédé le vendredi 6 avril 2001 à 9 h 30, à Paris ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er.— A la télévision comme à la radio, l'ordre de passage et la durée des interventions de chaque liste sont fixés comme suit :

Lundi 23 avril 2001

- 1 - Liste FETIA API (îles du Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 2 - Listes TE TAATA TAHITI TIAMA (îles du Vent, îles Sous-le-Vent, îles Australes, Tuamotu-Gambier) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 3 - Liste TAPURA RAROMATAI NO ANANAHI (îles Sous-le-Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Mardi 24 avril 2001

- 1 - Liste TAHOERAA HUIRAATIRA (îles du Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 2 - Liste A TPA RAROMATAI (îles Sous-le-Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 3 - Liste RASSEMBLEMENT DE LA POLYNÉSIE AVEC LA FRANCE (îles du Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Mercredi 25 avril 2001

- 1 - Listes TE TAATA TAHITI TIAMA (îles du Vent, îles Sous-le-Vent, îles Australes, Tuamotu-Gambier) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 2 - Liste TAVINI HUIRAATIRA (îles du Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 3 - Liste LA ORA TE HERE A'I'A (îles du Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Jeudi 26 avril 2001

- 1 - Liste TE HENUA ENANA KOTOA (îles Marquises) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 2 - Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI (îles Australes) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 3 - Liste TAHOERAA HUIRAATIRA (îles Sous-le-Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Vendredi 27 avril 2001

- 1 - Liste AMUITAHI-HAGA TAMARIKI PAUMOTU E MAGAREVA (Tuamotu-Gambier) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 2 - Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI (îles Sous-le-Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 3 - Liste HEIURA - LES VERTS (îles Sous-le-Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 4 - Liste TAHOERAA HUIRAATIRA (Tuamotu-Gambier) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Lundi 30 avril 2001

- 1 - Liste TAVINI HUIRAATIRA (Tuamotu-Gambier) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 2 - Liste TE REO NO MAGAREVA (Tuamotu-Gambier) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 3 - Liste FETIA API (Tuamotu-Gambier) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Mardi 1er mai 2001

- 1 - Liste TAVINI HUIRAATIRA (îles Marquises) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

- 2 - Liste TAHOERAA HUIRAATIRA (îles Australes) :
1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 3 - Liste PARTI TRAVAILLISTE POLYNESIEN (îles du Vent) : 1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Mercredi 2 mai 2001

- 1 - Liste TAHOERAA HUIRAATIRA (îles Marquises) :
1 émission de 5 minutes 37 secondes.
- 2 - Liste FETIA API (îles Sous-le-Vent) : 1 émission de
5 minutes 37 secondes.
- 3 - Liste TABULA AMUI NO TUHAA PAE (îles Australes) :
1 émission de 5 minutes 37 secondes.

Jeudi 3 mai 2001

- 1 - Liste TAPURA MANAHUNE (îles du Vent) : 1 émission
de 5 minutes 37 secondes.
- 2 - Liste AIA API (îles du Vent) : 1 émission de 5 minutes
37 secondes.
- 3 - Listes TE TAATA TAHITI TIAMA (îles du Vent, îles
Sous-le-Vent, îles Australes, Tuamotu-Gambier) : 1 émis-
sion de 5 minutes 37 secondes.

Vendredi 4 mai 2001

- 1 - Liste UNION MARQUISIENNE (îles Marquises) : 1 émis-
sion de 5 minutes 37 secondes.
- 2 - Liste RASSEMBLEMENT DE LA POLYNESIE AVEC LA
FRANCE (Tuamotu-Gambier) : 1 émission de 5 minutes
37 secondes.
- 3 - Listes TE TAATA TAHITI TIAMA (îles du Vent, îles
Sous-le-Vent, îles Australes, Tuamotu-Gambier) : 1 émis-
sion de 5 minutes 37 secondes.
- 4 - Liste COMITE D'UNION FRONT NATIONAL DE
JUSTICE (Tuamotu-Gambier) : 1 émission de 5 minutes
37 secondes.

Art. 2.— La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 2001.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :
Le président,
D. BAUDIS.